

Solution de gestion déléguée

Mandat de gestion

Le mandat de gestion est un contrat par lequel l'épargnant (le mandant) donne pouvoir à un gérant professionnel (le mandataire) de gérer un portefeuille incluant un ou plusieurs instruments financiers (actions, obligations, fonds...), en fonction de ses objectifs d'investissement, de sa tolérance au risque, de ses connaissances financières, de son expérience et de sa situation financière — y compris sa capacité à subir des pertes. Le mandat de gestion peut s'appliquer à différentes enveloppes fiscales comme le PEA, l'assurance vie ou le contrat de capitalisation.

OBJECTIF

01 Déléguer la gestion de tout ou partie de son patrimoine financier à une équipe de professionnels

Une solution pensée pour votre stratégie patrimoniale.

Trois avantages patrimoniaux clés.

01 AVANTAGE

Délégation complète

Une délégation complète de la gestion de son portefeuille.

02 AVANTAGE

Accès privilégié

Le professionnel a accès à des produits auxquels un particulier ne peut pas avoir accès en direct.

03 AVANTAGE

Souplesse de gérant

Facilité de substitution d'un mandat de gestion par un autre au sein d'un contrat, si les performances du gérant ne donnent pas satisfaction à l'épargnant.

▲ Points de vigilance

- ▲ Ticket d'entrée élevé, variable entre 250 000 € et 2 millions € selon les gérants.